Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212901508-20260408-DCM2026039-DE

moëlan sur-mer — molan

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Délibération 2026/39

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Délibération du Conseil Municipal
Séance du 08 avril 2026

L'An deux mille vingt six
Le mercredi huit avril à 18H30

Date de convocation : 00 avril 2026

LE CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni à l'Ellipse, sous la présidence d'Anaëlle JOLIFF, Maire de Moëlan-sur-Mer.

Nom et Prénom	Présent	Absent	Nom et prénom	Présent	Absent
Anaëlle JOLIFF	X		Gwénaëlle BIERI		X
Gilles JOURDAIN	X		Anne KERDELHUÉ-FURIC		X
Solène BOULENGUER	X		Nicolas MONFORT	X	
Christophe NOGER	X		Laurent BAHOLET	X	
Sylvie CORNOU	X		Mickaël GOUYEC	X	
François PLOUËT	X		Morgane NAOUR	X	
Laurence RIOUAL	X		Kévin SINIC	X	
Philippe HAREL	X		Sylvie LE DOUAIRON	X	
Sandrine QUENTIN	X		Gabrielle BOLOU	X	
David LE PORT	X		Xavier LE BRIS	X	
Claire BENSIMHON	X		Christelle FÉNÉON	X	
Jean-François MELIN	X		Gwenaël HERROUËT	X	
Philippe BURBAN	X		Franck CHANVRIL	X	
Sylvie ISTA	X		Julien DESTREMONT	X	
Armelle ROUZEVAL	X				

Élus absents	Donne pouvoir à
Gwénaëlle BIERI	Claire BENSIMHON
Anne KERDELHUÉ-FURIC	David LE PORT

Secrétaire de séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Absents
Kévin SINIC	93,1 %	29	27	2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212901508-20260408-DCM2026039-DE

DCM 2026/39 : INSTANCES - DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AUX ORGANISMES EXTÉRIEURS

RAPPORTEUR : Madame la Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2121-21 et suivants ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner ses représentants pour siéger au sein des organismes extérieurs auxquels la commune adhère ou participe ;

Considérant la nécessité d'assurer la représentation de la commune au sein desdits organismes ;

Madame la Maire propose de procéder à la désignation des délégués auprès des organismes extérieurs suivants :

1. Syndicat Départemental d'énergie et d'équipements du Finistère (2 titulaires +2 suppléants)
2. Conseil d'école (1 membre), en plus du maire ou de son représentant
3. Conseil d'administration du collège (1titulaire + 1 suppléant)
4. Comité de jumelage Lindenfels et Louisburgh (2 titulaires + 2 suppléants)
5. SCI coopérative d'intérêt collectif Energie Bois Sud Cornouaille (1 titulaire)
6. Hôpital de Quimperlé – conseil de vie social (1 membre)
7. CNAS (1 membre)
8. Association Intermédiaire IDES (1 titulaire + 1 suppléant)

L'élection s'effectue au scrutin secret sauf accord unanime contraire (article L 2121-21 du CGCT).

Madame la Maire propose un vote à main levée. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de procéder à la désignation des délégués à main levée.

Suite au vote, la représentation des élus aux organismes extérieurs s'établit comme suit :

Organisme	Nombre de délégués	Candidats	Nbre de voix obtenues	Abstentions
Syndicat Départemental d'énergie et d'équipements du Finistère	2 titulaires 2 suppléants	Philippe HAREL Jean-François MELIN David LE PORT Philippe BURBAN	29	0
Conseil d'école	1 membre, en plus du maire ou de son représentant	Sandrine QUENTIN	29	0
Conseil d'administration du collège	1 titulaire 1 suppléant	Anaëlle JOLIFF Sandrine QUENTIN	29	0
Comité de jumelage Lindenfels et Louisburgh	2 titulaires 2 suppléants	Gilles JOURDAIN Sylvie ISTA Nicolas MONFORT Sylvie CORNOU	29	0
SCI coopérative d'intérêt collectif Energie Bois Sud Cornouaille	1 titulaire	Solène BOULENGUER	29	0
Hôpital de Quimperlé – conseil de vie social	1 membre	Sylvie CORNOU	29	0
CNAS	1 membre	Anaëlle JOLIFF	29	0
Association Intermédiaire IDES	1 titulaire 1 suppléant	Sylvie CORNOU Claire BENSIMHON	29	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212901508-20260408-DCM2026039-DE

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Décide,

- DE DÉSIGNER les représentants du Conseil Municipal aux organismes extérieurs tel que présenté ci-dessous :

Organisme	Nombre de délégués	Délégués
Syndicat Départemental d'énergie et d'équipements du Finistère	2 titulaires 2 suppléants	Philippe HAREL Jean-François MELIN David LE PORT Philippe BURBAN
Conseil d'école	1 membre, en plus du maire ou de son représentant	Sandrine QUENTIN
Conseil d'administration du collège	1 titulaire 1 suppléant	Anaëlle JOLIFF Sandrine QUENTIN
Comité de jumelage Lindenfels et Louisburgh	2 titulaires 2 suppléants	Gilles JOURDAIN Sylvie ISTA Nicolas MONFORT Sylvie CORNOU
SCI coopérative d'intérêt collectif Energie Bois Sud Cornouaille	1 titulaire	Solène BOULENGUER
Hôpital de Quimperlé – conseil de vie social	1 membre	Sylvie CORNOU
CNAS	1 membre	Anaëlle JOLIFF
Association Intermédiaire IDES	1 titulaire 1 suppléant	Sylvie CORNOU Claire BENSIMHON

Pour extrait certifié conforme.

Kévin SINIC
Secrétaire de séance

Mairie DE MOELAN-SUR-MER FINISTÈRE

Anaëlle JOLIFF
Maire de MOËLAN-SUR-MER

Mairie DE MOELAN-SUR-MER FINISTÈRE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212901508-20260408-DCM2026039-DE